



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 1^{ER} JUILLET 2026

Protection de l'enfance : la MECS Don Bosco 87 inaugurée à Saint-Junien

Jean-Claude LEBLOIS, président du Département de la Haute-Vienne et Caroline BALLON, présidente de l'Institut Don Bosco, inaugurent ce mercredi 1^{er} juillet la Maison d'enfants à caractère social (MECS) Don Bosco 87 à Saint-Junien. Cette nouvelle structure permet d'accueillir 30 enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), et contribue ainsi à répondre à l'augmentation des besoins observée sur le territoire.

La protection et la qualité des prises en charge socio-éducatives des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans confiés à l'ASE constituent un enjeu majeur des politiques publiques en matière de protection de l'enfance, et représentent pour cette raison l'un des objectifs principaux du Conseil départemental de la Haute-Vienne. Face à la hausse inédite des demandes de placement des dernières années, + 45% depuis 2014, le Département a mis en œuvre un plan ambitieux et stratégique concernant la protection de l'enfance, comprenant une extension de l'offre d'accueil. La création de la MECS Don Bosco 87 s'inscrit pleinement dans cette volonté. Financée par le Département (812 500 € versés entre janvier et juin 2026) et gérée par l'Institut Don Bosco, elle peut accueillir jusqu'à 30 enfants âgés de 3 à 18 ans, accompagnés par une équipe de 43 professionnels.

Présent depuis près de 170 ans, l'Institut Don Bosco est un acteur majeur du secteur social et médico-social en Nouvelle-Aquitaine. L'association gère une cinquantaine d'établissements et de services intervenant dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance, de l'insertion des jeunes MNA, de la justice pénale des mineurs, du handicap enfance et adulte et de la cohésion sociale.

La MECS Don Bosco 87 est installée au cœur de la ville de Saint-Junien et de Saint-Brice-sur-Vienne dans un cadre à taille humaine. Cette structure favorise l'accueil des enfants en fratrie avec un accompagnement fondé sur une approche humaine, personnalisée et tournée vers l'avenir. Elle veille à garantir, pour chaque jeune un certain nombre de droits et devoirs dans un environnement structurant, propice à l'apaisement et à l'épanouissement. Les enfants peuvent s'épanouir en plein air, à quelques pas des écoles, auprès d'une équipe dynamique et investie.

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, socle du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2025-2029, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. Cette nouvelle MECS y trouve toute sa place en protection d'une enfance vulnérable.

Contacts presse :

Institut Don Bosco : Anaïs Grésil - agresil@institut-don-bosco.fr - 06 35 52 19 24

Département de la Haute-Vienne : Mégane Lépine - megane.lepine@haute-vienne.fr - 05 44 00 12 41